MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Lors de la séance extraordinaire tenue le 27 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 469-2023 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF AU SECTEUR VILLAGEOIS

Ce règlement a reçu un avis de conformité par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie le **16 mars 2023**.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures de bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce seizième jour du mois de mars deux mille vingt-trois.

_____
Marine Revol
Directrice générale adjointe/
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette Municipalité, et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 12 h, ce seizième jour du mois de mars deux mille vingt-trois.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce seizième jour du mois de mars deux mille vingt-trois.

_____
Marine Revol
Directrice générale adjointe/
Greffière-trésorière adjointe